

22 490 enfants de 0 à 12 ans vaccinés avec des doses adultes sans autorisation, pourquoi ? Quel suivi ?

écrit par Christine Tasin | 25 juillet 2022





C'est le sénateur Laurence Muller-Braun, apparenté LR, qui pose officiellement ces questions, au Sénat, lors de l'examen de la loi sanitaire... sans réponse à ce jour.

Cerise sur le gâteau, 25% d'effets indésirables graves confirmés l'ANSM... Normalement on aurait soupçonné la vente ou la prescription de tout autre traitement...

Réponse de l'ANSM : tout est enregistré, sans spécificité de l'âge, et toute déclaration est suivie.

Cette cohorte d'enfants est-elle suivie ? Pourquoi ce régime d'exception ?

Ecoutez-la.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de répondre à ces questions ?

Dans la foulée, elle dénonce le refus de la HAS (et donc de Macron-Burne) de réintégrer les soignants non vaccinés et la chasse aux sorcières lancée contre les médecins qui ont osé soigner leurs patients atteints du Covid !

Peut-on nous expliquer pourquoi nos voisins européens ont fait le choix inverse? Leurs scientifiques seraient-ils si médiocres ? Certainement pas. Il s'agit bien de représailles et non d'une mesure sanitaire ![#PasseDeLaHonte](https://t.co/okxjC8hAF5)
[#SoignantsSuspendus](https://t.co/okxjC8hAF5) <https://t.co/okxjC8hAF5>

– Laurence Muller-Bronn, sénatrice du Bas-Rhin (@MullerBronnL) [July 22, 2022](#)

[#Sénat](#) En + des [#SoignantsSuspendus](#), 1350 professionnels libéraux dont 160 médecins le sont aussi. Parmi eux, ceux qui ont soigné gratuitement et prescrit des traitements autres que du paracétamol sont poursuivis et sanctionnés par l'Ordre des médecins. Jusqu'où ira-t-on ? pic.twitter.com/opFG0QFEvl

– Laurence Muller-Bronn, sénatrice du Bas-Rhin (@MullerBronnL) [July 21, 2022](#)

Aucun politique ne pourra dire qu'il ne savait pas !